



Mixité de publics

Éléments de cadrage

Février 2016

L'école est en mutation

3 lois définissent les nouveaux contours de l'école :

- ▶ La **loi pour la refondation de l'école** (2013) insiste sur la formation tout au long de la vie, valorise et cherche à faciliter toutes les modalités d'accès à un diplôme ou une certification : VAE, retour en formation, formation tout au long de la vie, ...
- ▶ La **loi pour la formation professionnelle et la modernisation sociale** (2014) positionne le salarié ou le demandeur d'emploi au centre de son parcours de formation en lui proposant différents outils pour piloter son parcours de formation toute la vie durant : Compte Personnel de Formation, Conseil en Evolution Professionnelle et Entretien Professionnel.
- ▶ La **loi Notre** (2015) qui définit le nouveau découpage régional impacte l'organisation territoriale de l'Education Nationale et de ses partenaires.

Dans ce cadre, il est essentiel que l'Education Nationale se positionne comme force de proposition pour offrir à chacun la formation adaptée à ses besoins dans une logique de formation permanente et d'éducation tout au long de la vie.

Le gouvernement souhaite développer l'apprentissage

Cette commande commune est portée par le Ministère de l'Education Nationale et Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

"L'apprentissage a un effet favorable sur l'insertion sur le marché du travail : les jeunes qui en ont bénéficié accèdent plus rapidement à l'emploi. Leurs salaires sont légèrement plus élevés. Compétences plus recherchées, meilleure connaissance du monde de l'entreprise, réseau relationnel plus efficace, les mécanismes expliquant cet impact positif sont probablement multiples"¹.

La lutte contre le décrochage scolaire et la sécurisation des parcours professionnels : 2 axes forts de la politique du gouvernement

La **lutte contre le décrochage scolaire** est une priorité. Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'École. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'est fixé deux objectifs clairs : prévenir plus efficacement le décrochage afin de diviser par deux le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif d'ici 2017 et faciliter le retour vers l'École des jeunes ayant déjà décroché, notamment avec le **droit au retour en formation**.

Le concept de **sécurisation des parcours professionnels** vise à faciliter les grandes étapes de la vie professionnelle, depuis l'insertion des jeunes jusqu'à la gestion des fins de carrière, en passant par une éventuelle reconversion et une aide au réemploi. Pour être efficace, sa mise en application implique le recours à l'ensemble des outils disponibles dont la formation et la VAE.

¹ [L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelle](#), INSEE-2009.

Le projet académique vise le développement d'une politique inclusive et multi-partenariale

Trois objectifs sont ainsi affichés :

- ▶ **Devenir un acteur essentiel de la formation tout au long de la vie** : L'Education nationale doit participer à l'accompagnement des mutations économiques et à la promotion sociale et professionnelle de tous les publics, sur tous les territoires dans tous les domaines de formation.
- ▶ **Renforcer la relation école-entreprise** : *"Dans le cadre de leur formation, les élèves effectuent des périodes de formation en entreprise (CAP, Bac pro, mentions complémentaires) ou des stages (BTS). Le partenariat entre l'école et l'entreprise, dans le cadre des formations par alternance, est un élément incontournable de la qualité de la co-formation nécessaire et d'une intégration progressive dans la réalité du métier ; c'est un élément fondamental de la professionnalisation et de la motivation des élèves"².*
- ▶ **Garantir l'équité scolaire** qui *"passe par une plus grande personnalisation des apprentissages et par l'individualisation des parcours"³.*

² [Projet académique 2014-2017, académie de Dijon](#)

³ idem

Qu'est-ce que la mixité de public ?

La mixité des publics couvre un ensemble de notions différentes et complémentaires : mixage des publics, d'objectifs, de parcours et des financements.

Définitions

- ▶ On appelle **mixage de public** le fait de mixer sur une même plage de formation, des élèves, des apprentis, des stagiaires de la formation continue et/ou des salariés. Il s'agit donc de **mixer les statuts**.
- ▶ Par **mixage des objectifs**, on entend le fait de mixer des publics ayant des objectifs de formation différents (accéder à un diplôme de l'Education Nationale en formation initiale temps plein ou par alternance, à une certification de branche, à un titre homologué, à un module qualifiant afin de développer ses compétences, à un module qualifiant afin de compléter une VAE partielle, ...)
- ▶ Le **mixage de parcours** consiste à commencer son parcours sous un statut pour le terminer sous un autre (exemple : 2 années sous statuts scolaire suivies d'une année en contrat de professionnalisation sous statut salarié).
- ▶ Un dispositif peut se financer en mobilisant plusieurs sources de financement : Rectorat, conseil régional, taxe d'apprentissage, OPCA, entreprises, OPACIF, ... On parle alors de **mixage de financement**.

Quels sont les principes pédagogiques sous-jacents ?

Ces différents types de mixages supposent un travail de modularisation et d'individualisation des parcours ainsi qu'une personnalisation des formations.

- ▶ La **modularisation** correspond au découpage d'un parcours en modules. Chaque module est une unité de formation autonome qui constitue un tout cohérent et fait partie d'un cursus de formation, il est identifié par ses objectifs, son contenu, sa durée et ses pré-requis. Il est composé d'un ensemble de séquences pédagogiques. Il est orienté vers la maîtrise d'une ou plusieurs activités professionnelles.
- ▶ L'**individualisation** est la possibilité de proposer des parcours différents en fonction du public accueilli. La distribution des modules composant ces parcours sera réalisée à la suite d'un positionnement initial.
- ▶ La **personnalisation** est l'accompagnement permettant les réajustements nécessaires en cours de parcours, que ce soit dans le cadre des périodes de formation en établissement ou durant celles réalisées en entreprise.
- ▶ La **différenciation pédagogique** *"consiste à mettre en place une organisation du travail et des dispositifs qui placent régulièrement chacun, chacune dans une situation optimale. Cette organisation consiste à utiliser toutes les ressources disponibles, à jouer sur tous les paramètres, pour organiser les activités de telle sorte que chaque apprenant soit*

constamment ou du moins très souvent confronté aux situations didactiques les plus fécondes pour lui".⁴

Quels sont les fondements de la mixité de publics ?

- ▶ La mixité des publics s'appuie sur des actes légaux (contrats de travail, conventions, ...) tripartites qui impliquent l'entreprise, le candidat (stagiaire ou apprenti) et le centre de formation (GRETA ou CFA). Ainsi **l'entreprise est partie prenante de la formation** de la conception du parcours (contenu, modalités, rythme, ...) à sa réalisation : l'entreprise est un lieu d'apprentissage et de mise en pratique.
- ▶ Il est essentiel d'intégrer le développement d'un projet de mixité dans le cadre du **projet d'établissement**. Cet affichage politique fort permet d'ancrer le projet comme un axe fédérateur pour tout l'établissement et facilite l'acceptation par tous des impacts induits sur les différentes sections de l'établissement.
- ▶ La **mixité de statuts** induit une **mixité de financements** et une **mixité de parcours**. Cette variété de parcours impose une ingénierie de formation pour définir le degré d'individualisation (parcours de groupe ou parcours individuel) et une ingénierie pédagogique pour spécifier les méthodes pédagogiques, la progression, les modalités de formation, ...

⁴ Perrenoud, Ph. (2004). Pédagogie différenciée : des intentions à l'action. Paris : ESF, 3e éd.

Quels sont les bénéfices de la mixité ?

Pour le rectorat et les autres financeurs

Les coûts de formation sont réduits grâce à une mutualisation des équipements. L'insertion de stagiaires de la formation continue ou d'apprentis permet une rationalisation de la carte des formations et le maintien de formations « insérantes » à faible effectif.

Pour l'établissement

La mixité permet la diversification de l'offre de formations, le maintien de formations à faible flux et contribue à améliorer les relations avec le monde professionnel. Cette relation peut se concrétiser par l'apport de taxe d'apprentissage. Il arrive souvent que la mise en place de formation en mixité stabilise les équipes pédagogiques.

Pour les enseignants

La mixité apporte un nouveau regard sur les méthodes pédagogiques et un enrichissement de la pratique des enseignants (pédagogie intégrative, pédagogie différenciée, ...). De plus, elle favorise l'exploitation pédagogique des périodes en entreprise et des situations professionnelles vécues. Enfin, elle permet aux enseignants de toutes les disciplines d'entrer dans les entreprises et d'être sensibilisé aux exigences et contraintes de leur quotidien.

Pour les apprentis et les stagiaires

La situation est valorisante car elle leur permet de s'appuyer sur leur culture de l'entreprise, de faciliter le passage d'un statut à l'autre et de sécuriser leurs parcours.

Pour les élèves

La mixité est stimulante en renforçant le sens des apprentissages par une plus grande proximité avec le monde professionnel. Dans ce contexte, les apprentis et les stagiaires deviennent mutuellement des personnes ressources ce qui permet de développer la maturité et la responsabilité de chacun. La mixité offre une souplesse dans la transition d'un statut à l'autre et sécurise les parcours de formation.